

2018-05-07

Lundi, le 7 mai 2018

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le lundi, sept mai deux mille dix-huit (07-05-18) à vingt heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Adrien Gagnon (absent)
Siège N° 2 = Richard Viau
Siège N° 3 = Claude Dupont
Siège N° 4 = Claude Blain (absent)
Siège N° 5 = Maxime Allard
Siège N° 6 = Francis Picard

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout ;
- 3° **Adoption du procès-verbal de la réunion précédente ;**
- 4° **Suivi de la réunion précédente (si changement) ;**
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Adoption du règlement no 350 modifiant le règlement de no 248 ;
- 10° Demande de soumission de gravier ;
- 11° Offre d'emploi étudiant (pelouse) – embauche ;
- 12° Règlement no 351 sur le traitement des élus municipaux ;
- 13° Période de questions ;
- 14° Pause ;
- 15° Tournoi de golf du maire de la ville d'Asbestos ;
- 16° Formation Sygem (en ligne) ;
- 17° Dossier d'infraction à la réglementation – Propriété du 1774 Rang 3 ;
- 18° Demande de la Fondation Réal-Lavertu - don ;
- 19° Fonds niveleuse (2017 et 2018) ;
- 20° Embellissement saison 2018 et concours ;
- 21° Demande d'Albatros des Sources - don ;
- 22° Drapeaux (intérieur / extérieur) ;
- 26° Voirie - pneus pour le Western Star, camion Sterling, Espace Nature Petit Ham (chemins) ;
- 27° Varia ;
 - 27.1° Préposé à l'accueil ;
 - 27.2° Fonds pour la construction du mur à l'église ;
 - 27.3° Fenêtres à la caserne ;
 - 27.4° Déchiqueteur pour branches ;
 - 27.5° Invitation de l'Escadron C ;
 - 27.6° Invitation de la Sûreté du Québec ;
 - 27.7° Demande d'aide financière – Fête de la pêche ;
 - 27.8° Demande d'aide financière – Fête de la St-Jean ;

201805-099

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel et qu'il demeure ouvert jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire et qu'ils en ont pris connaissance ;

201805-100

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

201805-101

Je soussignée Maryse Ducharme, directrice générale et secrétaire-trésorière, déclare qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-après mentionnés.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

LES COMPTES

201800226 = annulé	
201800227 = annulé	
201800228 = annulé	
201800229 = Ateliers Wotton L.B. : fabrication pin de peigne	96.39 \$
201800230 = MRC des Sources : soutier école secondaire	396.40 \$
201800231 = CSLE : renouvellement de l'adhésion	70.00 \$
201800232 = Hydro-Québec : éclairage de rues	153.67 \$
201800233 = petite caisse timbres, breuvages	300.00 \$
201800234 = annulé	
201800235 = Bell Canada : téléphones au bureau	254.98 \$
201800236 = 201800234 = annulé	
201800237 = Bell Mobilité : forfait cellulaires	93.00 \$

TOTAL DES DÉPENSES DE AVRIL : 49 886.25 \$

TOTAL DES REVENUS DE AVRIL : 80 304.51 \$

201890085 à 88 = Maryse Ducharme : salaire	2 970.72 \$
201890089 à 92 = Dany Guillemette : salaire	2 396.24 \$
201890093 à 96 = André Larrivée : salaire	2 229.12 \$
201890097 = Maxime Allard : rémun. des élus pour mai 2018	267.75 \$
201890098 = Claude Blain : rémun. des élus pour mai 2018	267.75 \$
201890099 = Claude Dupont : rémun. des élus pour mai 2018	267.75 \$
201890100 = Adrien Gagnon : rémun. des élus pour mai 2018	267.75 \$
201890101 = Francis Picard : rémun. des élus pour mai 2018	267.75 \$
201890102 = Pierre Therrien : rémun. des élus pour mai 2018	806.00 \$
201890103 = Richard Viau : rémun. des élus pour mai 2018	267.75 \$
201800239 à 242 = Michel Larrivée : conciergerie école, centre communautaire, chalet des loisirs	1 537.50 \$
201800243 = Mégaburo : photocopies (lecture de compteur)	95.35 \$
201800244 = Commission scolaire : location locaux école	164.85 \$
201800245 = Coop Pré-Vert : essence, pile, peinture, pinceaux,	634.88 \$
201800246 = Ministère du Revenu du Québec : cotisation	3 649.95 \$
201800247 = MRC des Sources : quote-part versement 2 de 4	18 641.00 \$
201800248 = Régie Sanitaire des Hameaux : quote-part avril 2018	2 391.67 \$

201800249 = Pelletier & Picard : travaux station d'épuration	1 317.31 \$
201800250 = Agence des douanes et du revenu : cotisation	1 427.57 \$
201800251 = annulé	
201800252 = Les éditions juridiques FD : mise à jour du code civil	184.80 \$
201800253 = Fortin sécurité médic : mise à jour des trousseaux de premiers soins	60.60 \$
201800254 = Graymont : granulats calcaires	223.74 \$
201800255 = Fonds de l'information foncière : avis de mutation	28.00 \$
201800256 = Croix-rouge : entente services aux sinistrés	160.00 \$
201800257 = Municipalité St-Georges : service inspection (janvier, février et mars 2018) déduit 50 % des frais de formation Infotech permis	3 838.00 \$
201800258 = Claude Blain : frais de déplacement	21.60 \$
201800259 = Groupe Environex : analyses de laboratoire	311.93 \$
201800260 = Les Fleurons : cotisation annuelle	333.43 \$
201800261 = Excavation Lyndon Betts : gravier et transport	2 911.77 \$
201800262 = Service mécanique RSC : adaptateur, connecteur, filtre, huile, diesel exhaust fluid	104.72 \$
201800263 = Pneus & mécanique Vachon : pneus remoulés, carcasse	1 831.55 \$
201800264 = JN Denis : feu de position, lentille de remplacement, inspection SAAQ sur la grappe	453.64 \$
201800265 = Desroches Groupe Pétrolier : diesel, mazout	3 298.17 \$
201800266 = Enseignes Montpetit : lettrage du camion Western Star	195.46 \$
201800267 = Plasma forme : plaque 21 x 71 épaisseur 3/8-400	132.22 \$
201800268 = Agritex : filtres	155.63 \$
201800269 = Fonds de Solidarité FTQ : régime retraite	753.90 \$
201800270 = La Meunerie : aide financière pour activités	1 000.00 \$
201800271 = Excavation Claude Darveau : transport gravier	373.67 \$
201800272 = Garage Taschereau : essence	125.50 \$
201800273 = Claude Dupont : frais de déplacement	54.00 \$
201800274 = Récup Estrie : quote-part 1 de 2 (2018)	920.00 \$
201800275 = Ateliers Wotton : PTO de balai, rond cr 1 1/2	126.80 \$
201800276 = Nortrax Québec : bague, goupille, axe, circlip pochette de joint, pièce rapportée (niveleuse)	1 248.19 \$
201800277 = Kubota : drive shaft pour balai	1 004.88 \$
201800278 = Alarme Bois-Francs : batterie, frais déplacement, temps	220.12 \$
201800279 = Chemco : sulfate ferrique, transport	2 133.67 \$
201800280 = Pompaçon : pompe pour station d'épuration	1 281.97 \$
201800281 = Hydro-Québec : éclairage de rues	149.37 \$
201800282 = Pierre Therrien : frais de déplacement	97.90 \$
201800283 = Vivaco : caisses d'eau, antirouille, roulette ruban, tuyau, adaptateur femelle, broche, corde, agrafeuse	116.85 \$
201800284 = Service mécanique RSC : filtreur à l'huile, coupleur	249.89 \$
201800285 = Télévision JM Beaudoin : câbles	68.96 \$
201800286 = Valoris : redevance et enfouissement	770.40 \$
201800287 = Services mobiles mécaniques AM inc. : cylindres pour niveleuse, temps de réparation, déplacement	5 392.64 \$
201800288 = Régie Sanitaire des Hameaux : collecte plastiques agricoles mars et avril	161.88 \$
201800289 = Infotech : atelier de formation en ligne 2018	264.44 \$
201800290 = Idée-eau environnement : surveillance de chantier, gestion bureau	2 486.68 \$
201800291 = Construction FJL inc. : décompte no 3 – projet déphosphatation (paiement final)	7 592.02 \$
** Kubota Canada ltd : tracteur à pelouse (60 mois / 2017-07-22 à 2022-06-22)	301.94 \$
	<hr/>
	81 010.59 \$

201805-102

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

FÉLICITATIONS À ÉRIC CHRÉTIEN

201805-103

Il est proposé par le conseiller
appuyé par le conseiller

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien tiennent à vous féliciter pour l'expansion de votre entreprise.

Nous vous souhaitons la prospérité pour le futur.

Adoptée

RÈGLEMENT NUMÉRO 350 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 248

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien a adopté le Règlement de zonage numéro 248 et que ce règlement est toujours en vigueur sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation actuelle ne prévoit pas l'usage hébergement dans la zone R-18 ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier le Règlement de zonage numéro 248 afin d'autoriser, dans la zone R-18, l'usage « hébergement » ;

CONSIDÉRANT QU' à cette fin, la loi prévoit l'adoption d'un premier projet de règlement puisqu'il sera soumis à l'approbation des personnes habiles à voter ;

201805-104

EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER CLAUDE DUPONT
APPUYE PAR LE CONSEILLER MAXIME ALLARD

ET RESOLU

D'ADOPTER LE REGLEMENT NUMERO 350 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 248 DE LA MUNICIPALITE QUI SE LIT COMME SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 OBJET DU RÈGLEMENT

Le Règlement numéro 350 modifiant le Règlement de zonage numéro 248 a pour objet de permettre l'usage « hébergement » dans la zone R-18.

ARTICLE 3 USAGES DANS LA ZONE R-18

L'Annexe C du Règlement de zonage numéro 248, soit la grille des spécifications, est modifiée par le noircissement de la case « hébergement » à la page comportant les usages autorisés pour la zone R-18.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée

DEMANDE DE SOUMISSION DE GRAVIER

201805-105

Il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme envoie une demande de soumission par invitation aux entrepreneurs de la région pour 5000 tonnes de gravier MG20B, 10 000 tonnes de gravier MG20B et 15 000 tonnes de gravier MG20B et 20 000 tonnes de gravier MG20B. Les soumissions devront être reçues avant 11 h 30 le 4 juin 2018. Les soumissions seront ouvertes lors de la séance ordinaire qui aura lieu le lundi 4 juin 2018 à vingt heures.

Adoptée

OFFRE D'EMPLOI ÉTUDIANT (PELOUSE) - EMBAUCHE

201805-106

Il est proposé par le conseiller Maxime Allard
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien embauche Enrick Chrétien pour faire la tonte de la pelouse et autres travaux pendant la période estivale 2018 conditionnellement à l'obtention de son permis de scooter.

QUE la Municipalité de Saint-Adrien mandate le conseiller Adrien Gagnon ainsi que les employés de voirie pour la supervision de l'employé d'été en l'informant aussi de l'importance du port des équipements de sécurité au travail.

Adoptée

**RÈGLEMENT NUMÉRO 351 SUR LE TRAITEMENT DES
ÉLUS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE des modifications législatives, effectives à partir du 1^{er} janvier 2018, ont été apportées à la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11 001)*, faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles

relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité ne possédait pas de règlement fixant la rémunération des élus et que, par conséquent, les élus municipaux étaient rémunérés en fonction de la rémunération minimale prévue anciennement à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* qui possédait un caractère supplétif ;

ATTENDU QU' il y a lieu, en conséquence, de fixer la rémunération applicable aux membres du conseil ;

ATTENDU QUE le projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil du 3 avril 2018 et qu'un avis de motion a été donné le 3 avril 2018 ;

ATTENDU QU' un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* ;

EN CONSEQUENCE,

201805-107

**IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER CLAUDE DUPONT
APPUYE PAR LE CONSEILLER FRANCIS PICARD**

ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

**QUE LE PRÉSENT RÉGLEMENT SOIT ADOPTÉ ET QU'IL
SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIT :**

1. Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie comme s'il était repris ci-après au long.

2. Objet

Le présent règlement fixe le traitement des élus municipaux.

3. Rémunération du maire

La rémunération annuelle du maire est fixée à 6 666.67 \$ pour l'exercice financier de l'année 2018, étant entendu que pour tout exercice financier subséquent, le montant de la rémunération du maire sera ajusté annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 7 du présent règlement.

4. Rémunération des autres membres du conseil

La rémunération annuelle des membres du conseil municipal, autre que le maire, est fixée à 2 222.22 \$ pour l'exercice financier de l'année 2018, étant entendu que pour tout exercice financier subséquent, le montant de la rémunération des membres du conseil municipal sera ajusté annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 7 du présent règlement.

5. Compensation en cas de circonstances exceptionnelles

Tout membre du conseil peut recevoir paiement d'une compensation pour perte de revenu si chacune des conditions ci-après énoncées sont remplies :

- a) l'état d'urgence est déclaré dans la Municipalité en vertu de la *Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3)* suite à un évènement survenu sur le territoire de la Municipalité;
- b) le membre du conseil doit gérer, coordonner ou autrement participer aux interventions devant être effectuées par la Municipalité en raison de cet évènement;
- c) le membre du conseil doit s'absenter de son travail pour une période consécutive de plus de quatre (4) heures et subir une perte de revenu pendant cette période d'absence.

Si le membre du conseil remplit les conditions prévues au présent article, il recevra, suite à l'acceptation du conseil, une compensation égale à la perte de revenu subie. Le membre du conseil devra remettre toute pièce justificative satisfaisante pour le conseil attestant de la perte de revenu ainsi subie.

Le paiement de la compensation sera effectué par la municipalité dans les trente (30) jours de l'acceptation du conseil d'octroyer pareille compensation au membre du conseil.

6. Allocation de dépenses

En plus de la rémunération payable en vertu du présent règlement, tout membre du conseil reçoit une allocation de dépenses équivalente à la moitié de leur rémunération fixée par les présentes, sous réserve du montant de l'allocation de dépenses maximal prévu à l'article 19 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* ainsi du partage de l'allocation de dépenses prévu par l'article 19.1 de cette loi.

7. Indexation et révision

La rémunération payable aux membres du conseil doit être indexée annuellement, en date du 1^{er} janvier, en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada pour la province de Québec encouru lors de l'année précédente.

Malgré ce qui précède, une révision de la rémunération payable aux membres du conseil sera effectuée et déterminée dans un délai de soixante (60) jours suivant le jour des élections municipales générales devant être tenues en vertu de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (L.R.Q, c. E-2,2)*. La rémunération des membres du conseil ainsi déterminée sera en vigueur et payable aux membres du conseil à compter du 1^{er} janvier suivant la tenue de ces élections.

8. Tarifification de dépenses

Sous réserve des autorisations pouvant être requises auprès du conseil municipal et du dépôt de toute pièce justificative attestant de la nécessité du déplacement, lorsque qu'un membre du conseil doit utiliser son véhicule automobile afin d'effectuer un déplacement pour le compte de la Municipalité, un remboursement au montant équivalent à 0.45 \$ par kilomètre effectué est accordé.

9. Allocation de transition

Sous réserve des dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, une allocation de transition sera versée au maire, dans un délai de trente (30) jours suivant la fin de son mandat, s'il a occupé ce poste pendant au moins les 24 mois qui précèdent la fin de son mandat.

10. Application

La directrice générale et secrétaire-trésorière est responsable de l'application du présent règlement.

11. Entrée en vigueur et publication

Le présent règlement entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2018. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et est publié sur le site Internet de la municipalité.

Adoptée

TOURNOI DE GOLF DU MAIRE DE LA VILLE D'ASBESTOS

Les membres du conseil ne sont pas disponibles pour participer au tournoi de golf du maire de la Ville d'Asbestos.

FORMATION SYGEM (EN LIGNE)

201805-108

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à s'inscrire à une formation offerte par Infotech. Le coût de la formation est de 230 \$ plus taxes.

Les frais d'inscription seront entièrement payés par la municipalité.

Adoptée

**DOSSIER D'INFRACTION À LA RÉGLEMENTATION –
PROPRIÉTÉ DU 1774 RANG 3**

Un suivi est fait dans le dossier.

DEMANDE DE LA FONDATION RÉAL-LAVERTU – DON

Les membres du conseil ne désirent pas donner suite à cette demande.

FOND DE RÉSERVE - NIVELEUSE

201805-109

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE les membres du conseil autorisent le transfert d'un montant de 30 000 \$ au fond de réserve pour le remplacement de la niveleuse si l'année 2017 se termine avec un surplus.

Adoptée

EMBELLISSEMENT SAISON 2018

201805-110

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise la signature d'un contrat comme travailleuse autonome avec Valérie Gagnon pour la saison 2018 pour l'entretien et la mise à niveau de toutes les plates-bandes de la municipalité pour un montant de 10 000 \$ avant taxes.

QUE le maire, Pierre Therrien et la directrice générale, Maryse Ducharme à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adrien les documents nécessaires à cette fin.

Adoptée

CONCOURS « DU JARDIN DANS MA VILLE »

Un retour sera fait dans ce dossier à la prochaine assemblée.

DEMANDE D'ALBATROS DES SOURCES – DON

201805-111

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien verse une aide financièrement d'un montant de 80 \$ pour de la formation offerte par l'organisme Albatros des Sources qui accompagne gratuitement et confidentiellement les personnes en fin de vie tout en donnant du répit à leurs proches aidants.

QUE la Municipalité distribue un communiqué pour inviter la population à assister à cette formation.

Adoptée

**DRAPEAUX POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE
(INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR)**

201805-112

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien commande les drapeaux ainsi que les supports et accessoires pour un montant d'environ 960 \$.

Adoptée

VOIRIE

Le responsable en voirie, Dany Guillemette fait un suivi des travaux d'entretien effectués et de la tournée des chemins effectués avec les conseillers responsables de la voirie.

CAMION STERLING

201805-113

Il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien annonce le camion Sterling sur le site de Kijiji pour le vendre avec les équipements tel que la boîte à sel, gratte et aile de côté.

QUE la Municipalité de Saint-Adrien se réserve le droit de n'accepter, ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Adoptée

**SOUSSION POUR PNEUS POUR LE CAMION WESTERN
STAR**

Un retour sera fait dans ce dossier une prochaine assemblée.

OFFRE D'EMPLOI - PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL

201805-114

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme soit autorisée à afficher l'offre d'emploi pour combler le poste de préposé à l'accueil situé à l'église.

Adoptée

**AVANCE DE FOND POUR LA CONSTRUCTION
PERMANENTE DU MUR À L'INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE**

201805-115

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien verse la somme de 7 500 \$ pour le projet de construction permanente du mur à l'accueil, soit 50 % du projet global conditionnellement à la satisfaction de la municipalité. Le deuxième versement de 7 500 \$ sera versé à la fin du projet lors de la reddition de compte.

Adoptée

FENÊTRES À LA CASERNE

201805-116

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien demande à Rénovation Guy Chaperon une soumission pour le changement des trois (3) fenêtres de la caserne.

Adoptée

PORTE AVANT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

201805-117

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Maxime Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien demande à Vitrierie Asbestos de vérifier la porte avant s'il est possible de la réparer, sinon faire une soumission pour effectuer le changement avant la saison hivernale.

Adoptée

DÉCHIQUETEUR POUR BRANCHES

201805-118

Il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE la Municipalité de Saint-Adrien annonce le déchiqueteur pour branches sur le site de Kijiji pour le vendre. Une vérification sera faite avant pour connaître la valeur.

QUE la Municipalité de Saint-Adrien se réserve le droit de n'accepter, ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Adoptée

INVITATION À L'ESCADRON C

201805-119

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise le conseiller Richard Viau à assister à la Revue Annuelle Escadron 635 qui aura lieu le 19 mai prochain.

Adoptée

INVITATION DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme informe les membres du conseil de l'invitation à assister à la rencontre qui aura lieu le 15 mai 2018 dans le cadre de la Semaine de la police.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FÊTE DE LA PÊCHE

201805-120

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien verse une aide financièrement
d'un montant de 250 \$ pour la Fête de la pêche 2018.

Adoptée

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FÊTE DE LA ST-JEAN

201805-121

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien verse une aide financièrement
d'un montant de 125 \$ pour la Fête de la St-Jean.

Adoptée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

201805-122

Le conseiller Maxime Allard propose que la session soit ajournée le
mardi 22 mai 2018 à 19 h.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".

